

# Services communautaires et Services publics en santé mentale

Défendre les  
acquis de l'État  
social québécois ?

# Le ministre Carlos Leitao déclarait devant l'Association des économistes du Québec en octobre 2014

Ce n'est pas nécessairement à l'État québécois de fournir des services... tous les scénarios, dont la privatisation, doivent être étudiés pour réaliser des économies... La livraison des services est « secondaire » puisque c'est leur accessibilité qui compte pour les citoyens...

Certains groupes communautaires pourraient par exemple prendre le relais de certains services actuellement dispensés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. « Il y a énormément d'organismes communautaires qui peuvent fournir ces services, a dit M. Leitao. Ça coûte moins cher quand il s'agit d'un réseau étatique. (Ce réseau communautaire) pourrait être capable d'aller dans des endroits plus éloignés.

(La presse canadienne – 27 octobre 2014)

# Les services publics remis en question

- Depuis les trente dernières années, l'État social, est attaqué de toutes parts, ici comme ailleurs dans le monde, comme étant inefficace, bureaucratique et dispendieux.
- Le modèle à imiter serait l'entreprise privée, soumise aux lois du marché et à la saine concurrence, qui serait, elle, efficace, non bureaucratique et économe.
- Les organismes communautaires sont invités à concurrencer les services publics et à se substituer aux services offerts par le réseau public (ex : aide domestique, suivi dans la communauté, hébergement, soutien aux personnes en difficulté...)

# Les bases de l'État social

- **Des services publics universels, accessibles et gratuits pour l'ensemble des personnes qui en ont besoin.**
- **Des programmes sociaux universels pour répondre aux besoins des personnes en lien avec les droits humains et combattre les inégalités économiques et sociales.**
- **Des mécanismes de participation démocratique pour assurer une participation citoyenne à la gouvernance de l'État et de ses institutions.**
- **Un filet de sécurité économique et sociale pour assurer un minimum de bien-être à toutes les citoyennes et tous les citoyens et garantir la justice sociale.**
- **Les valeurs fondamentales défendues par l'État social : égalité des droits, accessibilité universelle aux services publics, justice fiscale, réduction des inégalités, lutte à la pauvreté...**

# L'action communautaire autonome en bref

# L'action communautaire autonome

- **Action collective**
- **Ses valeurs : solidarité, démocratie, équité et autonomie.**
- **Sa finalité : le développement social**
- **Ses buts : amélioration du tissu social et des conditions de vie ainsi que le développement des potentiels individuels et collectifs**
- **Capacité d'innovation**
- **Une vie associative axée sur la participation citoyenne et la délibération.**

**(Cadre de référence en matière d'action communautaire, page 6)**

# Les services communautaires à la population

- **Solutions novatrices** adaptées à l'évolution des besoins des communautés.
- **Interventions alternatives** à celles du réseau public.
- **Populations qui n'ont pas réponse à leurs besoins** ou qui sont souvent **réfractaires à faire appel au réseau étatique** de soins et de services.
- **Précurseurs**
- **Le milieu communautaire s'inscrit en alternative aux ressources du réseau public de la santé et des services sociaux.**

**POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LA CAPITALE-NATIONALE (2015) - Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)**

# Des questions de sens à réfléchir et à débattre

- Les mots « complémentarité » et « alternative » ont-ils un sens différent en fonction de la vision que nous avons des services publics et du lien que nous entretenons avec les établissements du réseau public ?
- Mission sociale ou mission de services ? *« Certains organismes ont le sentiment de devenir une extension des services institutionnels... développement d'une logique de surspécialisation, une pénétration de la culture institutionnelle au sein des organismes... une culture qui reflète la manière dont les services et les actions s'organisent à partir du modèle institutionnel. »* (IRIS, 2013, Enjeux liés au financement et à la gouvernance des organismes communautaires québécois)



# Les organismes communautaires en santé mentale

**Opposition, alternative ou complémentarité ?**

- Le début de la décennie 1980 est caractérisé par une crise économique et une remise en question de l'État-providence. Cette période marque le début d'une reconnaissance des OCSM par le MSSS :
  - Des fonds commencent à être consacrés à leur déploiement.
  - Les OCSM facilitant le désengorgement des urgences hospitalières ou la réinsertion dans la communauté (centres de crise, ressources d'hébergement) sont alors privilégiés.
  - L'adoption en 1989 de la Politique de la santé mentale puis la reconnaissance officielle en 1991 des OCSM par l'adoption du projet de loi 120 favoriseront ensuite leur prolifération.

- **Plusieurs des OCSM fondés entre 1989 et 1998 l'ont été non pas en opposition ou en alternative au réseau public de santé mentale, mais sur la base d'une complémentarité avec ce dernier.**

**Source :** Guy Grenier Ph. D. et Marie-Josée Fleury Ph. D., 2014, Santé mentale au Québec, 2014, XXXIX, no 1, 119-136, Rôle du communautaire en santé mentale dans un système en évolution : état des connaissances et recommandations.

## Selon la place occupée respectivement par les usagers et les professionnels dans l'administration et la distribution des soins

- 1) les groupes d'entraide constitués exclusivement d'usagers ;
- 2) les organismes de défense des droits, impliquant à la fois des usagers et des professionnels ;
- 3) les organismes de services, dont l'aide est offerte surtout par des intervenants professionnels.

**La grande majorité des OCSM (ex. ceux offrant du traitement et du suivi dans la communauté, un milieu de vie, du logement, de l'intégration au travail, etc.) peuvent être définis comme étant des organismes de services.**

## Selon leur idéologie et de leurs relations avec le réseau public

- 1) les radicaux, engagés socialement, et en opposition avec le modèle bio-psychiatrique dominant ;
- 2) les conservateurs, ne s'intéressant qu'au traitement individuel des troubles mentaux et qui collaborent facilement avec le réseau public ;
- 3) les modérés, se situant à mi-chemin entre les deux précédents types.

**La grande majorité des OCSM québécois peuvent être considérés comme étant modérés. La plupart d'entre eux prônent la nécessité de transformer la société dans leur discours, mais centrent leur pratique surtout sur la satisfaction des besoins de leurs usagers.**

## Dans la vision de l'État | En fonction de leurs objectifs et de la population desservie

- 1) les organismes de promotion de la sante mentale (population générale) ;
- 2) les centres de crise, d'écoute et de prévention du suicide (population générale et ensemble des troubles mentaux) ;
- 3) les groupes d'aide aux familles et aux proches ;
- 4) Les groupes offrant un milieu de vie (ex. : centres de jour ou de soir) ;
- 5) Les groupes d'entraide ;
- 6) les ressources d'hébergement (traitement et/ ou soutien) ;
- 7) les organismes de suivi dans la communauté ;
- 8) Les organismes d'intégration au travail ;
- 9) les groupes de défense des droits.

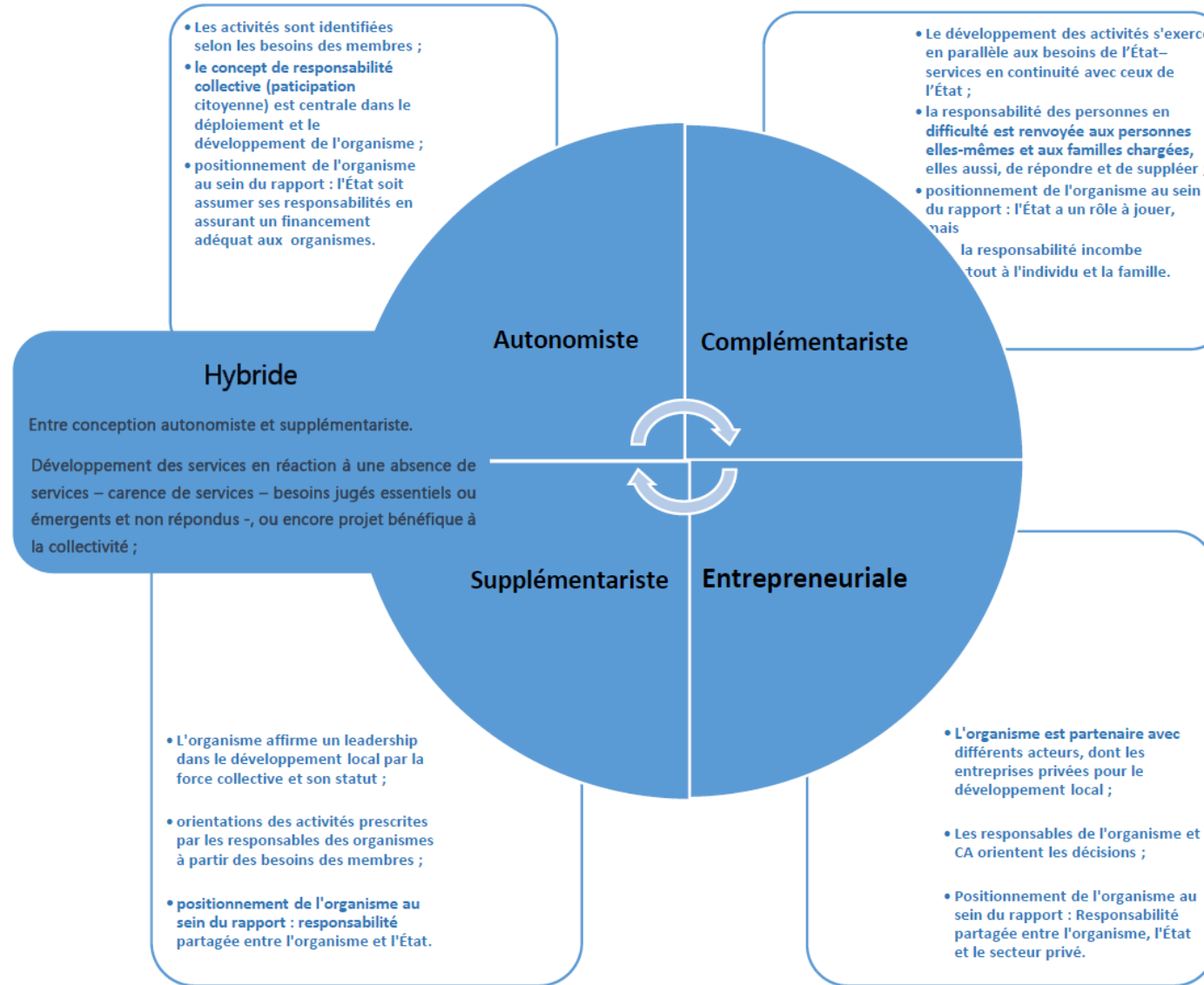
Les cinq derniers types desservent surtout la population ayant des troubles mentaux graves.

Les organismes créés avant les années 1980 ont souvent plusieurs mandats différents (ex : hébergement, milieu de vie, entraide, défense des droits) et offrent une gamme de services très diversifiée.

# Le communautaire et les institutions publiques

Quels idéaux ?

Quels genres de relations ?



# Dérives observées

- **Professionnalisation, bureaucratisation et technicisation des pratiques d'intervention et de la gouvernance**
- **La logique de services (réponse aux besoins immédiats des clients) l'emporte sur les pratiques de participation citoyenne et d'éducation populaire**
- **Perte d'une vision globale des problèmes vécus par les personnes et les communautés en souffrance (pathologisation, uniformisation, standardisation des façons de faire...)**
- **Accroissement de la concurrence entre « fournisseurs » de services (publics, privés et communautaires-économie sociale)**
- **Fusion plus ou moins forcée d'organismes**



- **« La formation citoyenne, dans le mouvement communautaire, semble être en déficit. La préoccupation première au sein de nombre d'organisations communautaires est aujourd'hui celle de la gestion, des finances et de la reddition de comptes à leurs bailleurs de fonds. » (Louis Favreau)**

« Le mouvement communautaire est-il toujours un mouvement citoyen d'intérêt public ou est-il en voie de devenir une composante du réseau public ? » Henri Lamoureux

- L'influence des valeurs libérales encouragées par le type de financement et la reddition de comptes couplée à la professionnalisation des organismes met-elle en danger la perspective citoyenne de l'action communautaire ?
- Beaucoup d'organismes et d'institutions considèrent que les organismes communautaires sont partie intégrante de la « première ligne » des services offerts à la population.

# Pour une approche politique de la santé mentale

Titre d'un article paru dans la revue Contretemps du 27 novembre 2017

# Pour une vision et une pratique sociopolitique

- **« La santé mentale est presque toujours pensée en termes individuels à propos de ce qui est défailant, manquant ou inadéquat dans le comportement et les sentiments d'une personne. Il y a beaucoup moins de discussion autour de ce qui est arrivé aux personnes qui font l'expérience de troubles mentaux – qu'en est-il de leurs conditions de vie, de l'organisation de leur travail, quelles agressions ont-ils/elles subies, de quelle manière la pauvreté, le racisme et le sexisme ont-ils affecté leur bien-être mental ? »**
- **« Beaucoup d'entre nous ne pourront jamais “nous remettre” en continuant de vivre dans ces circonstances sociales et économiques intolérables, telles qu'un logement indécent, la pauvreté, la stigmatisation, le racisme, le sexisme, une charge de travail déraisonnable, et d'innombrables autres entraves ».**

# Une réflexion politique s'impose

# Des questions à débattre

Ces questions proviennent d'un texte de Jean-Piotte pour le RQ-ACA en 2010:  
L'ÉTAT SOCIAL ET L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

- **L'abdication de son rôle social par l'État ne fait-elle pas un peu l'affaire des organismes d'ACA qui peuvent ainsi prendre le relais et justifier leur existence?**
- **Au-delà de nos propres intérêts, avons-nous la volonté de mettre le bien-être de la population au centre de nos préoccupations? Par exemple en revendiquant un accès universel à des services publics de qualité pour tout le monde.**

- **Certains des services que nous avons développé devraient-ils être intégrés au secteur public ?**
- **Comment faire alliance avec celles et ceux qui veulent humaniser de l'intérieur les services publics (ex : les syndicats, le comités d'usagers...).**
- **Avons-nous raison d'affirmer que nous offrons de meilleurs services que les organismes étatiques? Qu'offrons-nous que ces derniers ne puissent fournir?**
- **L'État fournit-il des services qui sont hors de notre portée, comme des programmes universels?**
- **De quelles façons le droit des citoyens aux services sociaux peut-il être le mieux servi?**

# Agir pour la transformation sociale : Comment ?

- La remise en question de croyances, des normes sociales, des attitudes et des comportements profondément ancrés qui génèrent, tolèrent ou contribuent à maintenir les injustices et les inégalités.
- Le remplacement par des croyances, des normes, des attitudes et des comportements qui favorisent l'autonomisation des personnes et des communautés, l'égalité entre les individus et l'exercice d'une démocratie active.
- Réintroduire le politique dans le débat public dans « une société devenue malade de sa gestion » (Vincent Gaujelac)



# Le défi actuel pour les groupes communautaires autonomes

- **Développer des leaders sociaux présents dans leur communauté... des leaders qui travaillent à mobiliser la population pour qu'elle s'organise en cultivant son pouvoir d'agir. « Cette capacité de leadership social passe bien avant celui d'être des administrateurs, des gestionnaires professionnels de services d'intérêt collectif ou des représentants dans les dispositifs de consultation des pouvoirs publics. »** (Louis Favreau, 2017, Mouvement communautaire et État social – Le défi de la transition sociale-écologique)